



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 4 décembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3: Monsieur Stéphane Roy  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 17 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

**ORDRE DU JOUR**

**MOT D'OUVERTURE:**

**BONS COUPS DES CITOYENS**

- ❖ Cocher Capella pour l'obtention de l'accréditation  
« On s'engage en développement durable » décernée par ADDERE

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;** **Annexe 1.0**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ;** **Annexe 2.1**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2017;
3. **ADMINISTRATION FINANCE**
  - 3.1. Adoption de la liste des comptes à payer; **Annexe 3.1**
  - 3.2. Adoption de la liste des chèques émis; **Annexe 3.2**
  - 3.3. OMH de Danville – dépôt d'une révision budgétaire; **Annexe 3.3**
  - 3.4. OMH de Danville – Regroupement des offices d'habitation; **Annexe 3.4**
  - 3.5. Adoption d'une résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes; **Annexe 3.5**
  - 3.6. Autorisation pour effectuer un financement temporaire de 1,54 M\$ en lien avec l'emprunt 169-2017 de la Ville de Danville; **Annexe 3.6**
4. **ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1. Embauche de Mme Pénélope Houle pour la période d'absence de M. Oumar Dia et désignation à titre d'officier municipal autorisée à délivrer des permis;
  - 4.2. Adoption du Programme de santé spécifique à l'établissement de la Ville de Danville no. 605 529 400 **Annexe 4.2**
5. **ADMINISTRATION DIVERS**
  - 5.1. Adoption de nouvelles divisions administratives de secteurs du territoire et attribution de ces secteurs aux membres du conseil pour assurer les suivis auprès de la population;

## QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

### 6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

- 6.1. Approbation des directives de chantier DC-1, 3, 4 – Projet 29-31, rue du Carmel ; **Annexe 6.1**
- 6.2. Envoi d'une lettre de réclamation à WSP pour requérir un montant de 2 064,62\$ en lien avec des frais supplémentaires facturés pour le retard dans la délivrance d'un certificat d'autorisation ;
- 6.3. Autorisation pour procéder à l'achat d'un Mitsubishi 2014 Outlander ; **Annexe 6.3**
- 6.4. Autorisation pour procéder à la commande des fenêtres à remplacer au centre Mgr Thibault ;

## QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

### 7. DEMANDE DIVERSES

- 7.1. Mme Véronique Martin – Organisation d'une disco pour la St-Valentin au bénéfice des Li'l'K ; **Annexe 7.1**
- 7.2. Chevaliers de Colomb et Fête au Village – Octroi d'une aide financière de 1000\$ ;  
Journal The Record – cahier spécial des fêtes ; **Annexe 7.3**
- 7.3. Actualité l'Étincelle – cahier spécial des fêtes ; **Annexe 7.4**
- 7.4. Offre de service – Charles-Antoine Leblanc – gestion et mise à jour du site web (75\$/h) ;
- 7.5. Mme Karine Thibault - Offre de services pour production de matériel en espagnol pour faciliter le compostage des travailleurs des serres Savoura; **Annexe 7.5**

### 8. CORRESPONDANCE :

- 8.1. Mme Karine Vallières, députée de Richmond – invitation à notre rencontre annuelle ; **Annexe 8.1**
- 8.2. Hydro-Québec – félicitations pour votre élection ; **Annexe 8.2**
- 8.3. Chevaliers de Colomb de Danville – invitation à voir la préparation des paniers de Noël  
Jeudi le 7 décembre à compter de 13h à leur local ;
- 8.4. MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt 171-2017 ; **Annexe 8.4**
- 8.5. CPTAQ – Décision dans le dossier de Sintra Inc. ; **Annexe 8.5**
- 8.6. CPTAQ – Décision dans le dossier de Ferme Perron et M. Ian Perkins ; **Annexe 8.6**
- 8.7. MTMDET–Accusé réception de la demande d'aide financière- Fonds de la sécurité routière ; **Annexe 8.7**
- 8.8. CNESST – Rapport d'intervention ; **Annexe 8.8**

### 9. VARIA :

### 10. ÉVÈNEMENTS À VENIR :

- 10.1. Quill-o-thon organisé par le domaine Boudreau : 9 déc. 2017 **Annexe 10.1**
- 10.2. Prochaine assemblée : 19 décembre 2017

## QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

### MOT DE FERMETURE

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

## PROCÈS-VERBAL

---

### MOT D'OUVERTURE:

### BONS COUPS DES CITOYENS

- ❖ Cocher Capella pour l'obtention de l'accréditation « On s'engage en développement durable » décernée par ADDERE – reporté à une prochaine séance puisque le récipiendaire ne pouvait être présent ce soir

### 404-2017-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis, le tout considérant un varia ouvert à la fin de la séance.

**ADOPTÉ.**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

### 405-2017-Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2017:

Il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 20 novembre 2017 est adopté tel que soumis le tout considérant que l'ensemble des élus ont eu l'opportunité de le lire et de le commenter au moins 2 jours avant la présente séance et que les corrections demandées ont été effectuées, par conséquent, il y a dispense de lecture de ce procès-verbal en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ.**

### ADMINISTRATION FINANCE

### 406-2017-Adoption de la liste des comptes à payer:

Il est proposé par Monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3, secondé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 et adopté à l'unanimité que les listes de comptes à payer suivantes soient acceptées et qu'il soit procédé à leur paiement :

- ❖ la liste des comptes à payer soumise le 29 novembre 2017 pour un montant total de dépenses de 101 116,62\$;
- ❖ la liste des comptes à payer soumise le 24 novembre 2017 pour un montant total de dépenses de 160 547,91\$

**ADOPTÉ.**

### 407-2017-Adoption de la liste des chèques émis:

Il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que les listes des chèques émis suivantes soient approuvées :

- ❖ la liste des chèques émis du 24 novembre au 29 novembre 2017 totalisant un montant de 17 464,82\$
- ❖ la liste des chèques émis du 15 novembre au 22 novembre 2017 totalisant un montant de 86 411,28\$

**ADOPTÉ.**

### 408-2017-OMH de Danville – dépôt d'une révision budgétaire:

**ATTENDU QU'**un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec en date du 13 novembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** ce budget modifié entraîne un déficit des dépenses sur les revenus de 120 459\$ comparativement à un déficit des dépenses sur les revenus de 124 424 \$, lors du budget précédemment approuvé, soit une différence de 3 956\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

**ATTENDU QU'**avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 7 148\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 5 749\$, soit une diminution de 1 399 \$ ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité que le budget révisé du 13 novembre 2017 de l'OMH soit accepté par la ville de Danville.

**ADOPTÉ.**

**409-2017-OMH de Danville – Regroupement des offices d'habitation:**

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Danville a transmis à la Ville de Danville la résolution 1400-10-11-2017 demandant à la municipalité d'intervenir auprès de la MRC des Sources afin que celle-ci fasse connaître ses intentions en matière de gestion du logement social;

**ATTENDU QUE** la loi sur la Société d'habitation du Québec a été modifiée le 10 juin 2016 par l'adoption du projet de loi 83 et que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le gouvernement a le pouvoir de constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne (art. 58.1.1) ou de constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants (art. 58.1.2);

**ATTENDU QUE** les offices avaient jusqu'au 30 juin 2017 pour formuler et faire approuver des propositions de regroupement volontaire;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a déclaré, le 22 mars 2017, son intention de déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social (2017-03-9817);

**ATTENDU QUE** trois scénarios ont été étudiés par la MRC des Sources, à savoir : déclaration de compétence MRC, fusion des OMH Asbestos et Danville et regroupement avec les OMH extérieur à la MRC;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 678.0.2.7, la Municipalité régionale de comté des Sources pouvait adopter et mettre en vigueur le règlement prévu à l'article 678.0.2.1 entre le quatre-vingt-dixième et le cent quatre-vingtième jour qui suivent la modification de la résolution d'intention, mais qu'elle ne l'a pas fait;

**ATTENDU QU'**une démarche de fusion entre l'OMH de Danville et l'OMH de la Ville d'Asbestos devra être entreprise si la MRC des Sources ne déclare pas sa compétence en matière de gestion du logement social;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville procède à des vérifications auprès de la MRC des Sources afin de connaître sa position dans ce dossier et afin que cette position soit transmise par la suite à l'OMH de Danville.

**ADOPTÉ.**

**410-2017-Adoption d'une résolution mandant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes:**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministre des Finances;



**ATTENDU QUE** l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité que conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ.**

**411-2017-Autorisation pour effectuer un financement temporaire de 1 540 000\$ en lien avec l'emprunt 169-2017 de la Ville de Danville;**

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité, tel que le permet l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, de faire un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Sources pour 100% du montant autorisé par le règlement d'emprunt numéro 169-2017 autorisant un emprunt de 1 540 000\$ pour le financement des travaux prévus dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et d'autoriser monsieur Michel Plourde, maire, et madame Caroline Lalonde, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Danville, tous les documents se rapportant à ce dossier.

**ADOPTÉ.**

**ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES**

**412-2017-Embauche de Mme Pénélope Houle pour la période d'absence de M. Oumar Dia et désignation à titre d'officier municipal autorisée à délivrer des permis et infractions;**

**ATTENDU QUE** M. Oumar Dia, directeur du service de l'urbanisme, de l'inspection et de l'émission des permis est en arrêt de travail depuis le 7 novembre suite à une chirurgie du genou;

**ATTENDU QUE** le retour au travail de M. Dia est prévu pour le début janvier 2018;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville :

- ❖ procède à l'embauche de Mme Pénélope Houle, diplômée de la technique en aménagement du territoire du collège Rosemont et stagiaire au cours de l'été 2017 pour la Ville de Danville à titre d'inspectrice junior temporaire pour la Ville;
- ❖ que Mme Pénélope Houle soit désignée comme « officier municipal », ce qui l'autorise à pénétrer sur les propriétés des citoyens afin de procéder à l'application des règlements municipaux, à l'émission de permis ou encore de constat;
- ❖ la rémunération de Mme Houle sera fixée en fonction de l'échelon 2B (1) du contrat de travail des employés non syndiqués;
- ❖ Mme Houle travaillera entre 8h et 16h par semaine pour la Ville de Danville, selon ses disponibilités et ententes avec la directrice générale, madame Caroline Lalonde, et ce, jusqu'au retour au travail du directeur du service, M. Oumar Dia.

**ADOPTÉ.**

**413-2017Adoption du Programme de santé spécifique à l'établissement de la Ville de Danville no. 605 529 400**

**ATTENDU QUE** l'équipe de santé au travail de Cookshire, madame Tania Abou Chacra, infirmière clinicienne, madame Andrée Tanguay, technicienne en hygiène du travail et monsieur Peter Ross, médecin responsable, ont procédé à la mise à jour du Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE) pour le garage municipal de la Ville de Danville, le dernier datant de 2006;

**ATTENDU QUE** ce PSSE est réalisé dans le cadre de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c. S-2.1) et que cette loi a pour objectif général l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

**ATTENDU QUE** pour toutes les entreprises du groupe prioritaire dont la Ville de Danville fait partie, la loi prévoit la production d'un PSSE et que ce programme fait partie du programme de prévention de la Ville de Danville;

**ATTENDU QUE** le PSSE, une fois adopté, est envoyé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) régionale, de même que les documents support à l'évaluation des risques;

**ATTENDU QUE** ce programme santé sera également approuvé par le comité de santé-sécurité composé des employés de la Ville de Danville;

**ATTENDU QUE** ce PSSE identifie les principaux facteurs de risque présents dans le milieu de travail des travailleurs et auxquels ceux-ci sont exposés, et qu'il détermine, pour les différents agresseurs sélectionnés, un plan d'intervention qui décrit les responsabilités de l'établissement et l'engagement des intervenants de l'équipe de santé au travail;

**ATTENDU QUE** le PSSE est dynamique et que des ajustements peuvent être apportés selon les besoins ou à la demande de l'une ou l'autre des parties, mais que tout changement dans l'établissement ayant une influence sur l'exposition des travailleurs, et par le fait même sur leur état de santé, doit être considéré;

**ATTENDU QUE** l'évolution des connaissances, de nouvelles données environnementales et/ou médicales peuvent aussi mener à des modifications au programme de santé;

**ATTENDU QU'**une fois le bilan des activités réalisé, une révision complète pourra être effectuée par la municipalité, en collaboration avec l'équipe de santé au travail et les travailleurs;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 et adopté à l'unanimité **QUE :**

- le préambule fait partie de la présente résolution comme s'il y était cité au long;
- la Ville de Danville s'engage à réaliser les actions proposées dans le plan santé ;
- la directrice générale, madame Caroline Lalonde, le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel ainsi que le maire, monsieur Michel Plourde, sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Danville ce PSSE à titre de représentants de l'employeur pour la Ville de Danville.

**ADOPTÉ.**

#### **ADMINISTRATION DIVERS**

#### **414-2017-Adoption de la nouvelle division administrative du territoire de la municipalité en secteurs et nomination de représentant de secteur parmi les membres du conseil de ville :**

**ATTENDU QUE** le 4 février 2014, monsieur le Maire Michel Plourde a présenté aux citoyens et aux membres du conseil une division du territoire en 10 secteurs, lesquels ont été attribués aux élus afin de créer une porte d'entrée plus définie pour les citoyens qui désirent adresser des requêtes au conseil de ville;

**ATTENDU QUE** suite aux élections du 5 novembre 2017, le maire propose une nouvelle division du territoire en 12 secteurs afin que chaque élu soit responsable de 2 secteurs chacun;

**ATTENDU QU'**au printemps 2018 aura lieu un forum municipal où seront élus de nouveaux représentants de citoyens pour chacun de ces secteurs;

**ATTENDU QUE** les citoyens élus représentants de quartier seront le lien privilégié entre la population et le Conseil ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville adopte une division préliminaire du territoire en 12 quartiers, tel que défini par monsieur le Maire Michel Plourde lors de l'Assemblée, une carte officielle illustrant ces quartiers sera dévoilée lors de la tenue du forum municipal au printemps 2018 :

- Castlebar et Mgr Thibault : madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1
- Pinard et Pinnacle : monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2
- Hautes-Terres et Burbank : monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3
- Axe 116 et Webb : monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4
- Plein-air et Carmel : monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5
- Boudreau et Morrill : madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6

## **ADOPTÉ.**

### **QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

**Monsieur Philippe Beaudoin** : 125, chemin Demers à Danville

Il est d'avis que nous avons un problème de déneigement au niveau de la coordination avec le transport scolaire ainsi qu'au niveau de la formation des employés qu'il trouve déficiente. Réponse du maire : depuis la conversation téléphonique qu'il a eue avec le citoyen le matin de l'évènement, il y a eu plusieurs discussions pour comprendre ce qui s'est passé. Monsieur Stéphane Roy explique que le matin de l'évènement, il y a eu des bris sur 2 camions. De plus, la municipalité a 4 nouveaux opérateurs cette année, ce qui n'est pas évident au niveau de la formation du personnel et des manœuvres. M. Roy indique également que ce matin-là, il s'est promené dans la région et les chemins de Danville ont été déneigés avant ceux des municipalités voisines. Quand on regarde dans la région, on peut se dire que le déneigement à Danville est de loin supérieur à celui d'autres municipalités voisines. M. Beaudoin est d'avis qu'il faut prioriser les côtes et les endroits problématiques dans les activités de déneigement.

**Madame Claire Boivin** :

Madame Boivin félicite les élus pour leur élection. Elle leur mentionne qu'elle est venue à quelques reprises au cours des dernières années afin de faire le suivi avec le Conseil de Ville au niveau du dossier d'exploitation des gaz de schistes et de la protection des sources d'eau potable. Mme Boivin explique qu'à Danville, le comité citoyen « FRACTURE » a été mis en place dans la foulée du mouvement de contestation de l'exploitation des gaz de schistes et elle désire faire le suivi avec le nouveau conseil dans l'espoir que le Conseil se positionne de manière à affirmer l'importance des sources d'eau potable. M. le maire mentionne que l'information remise à la municipalité sera transmise aux nouveaux élus afin qu'ils en prennent connaissance et que ce dossier puisse être discuté de nouveau au cours des prochaines semaines.

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU ;**

**415-2017-Approbation des directives de chantier DC-1, 2, 4 – Projet 29-31, rue du Carmel ;**

**ATTENDU QUE** WSP a produit les directives de changements DC-1, DC-2 et DC-4 dans le cadre de du projet de déconstruction de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel ;

**ATTENDU QUE** ces directives font suite à des modifications au projet initialement octroyé à la compagnie Excavation Bois-Francis Inc. ;

**ATTENDU QUE** les directives de changements peuvent être détaillées comme suit :

- **DC-1 :**
  - o Révision de la quantité de remblai de type « A » prévu à l'item 3.2 de la partie civile du bordereau de soumission
    - Quantité réelle : 1 623,37 t à 20\$/t = 32 467,40\$
    - Quantité prévue : 850 t x 20\$/t = (17 000\$)
    - **Total ajustement : 15 467,40\$**
- **DC-2 :**
  - o Révision de la quantité de remblai de type « B » prévu à l'item 3.3 du bordereau de soumission à la suite d'une modification des plans. Pour atténuer les coûts, la Ville de Danville a fourni le matériel et une partie du transport de ce matériel.
    - Quantité réelle : 2 925 t x 13,70\$/t = 40 072,50\$
    - Quantité prévue : 160 t à 13,70\$/t = (2 192,00\$)
    - Crédit pour matériel : 2 925 t x 3\$/t = (8 775,00\$)
    - Crédit pour transport : 95 voyages à 33\$/voyage = (3 135,00\$)
    - Crédit pour fourniture : 78,25 h à 65\$/h = (5 086,25\$)
    - Crédit pour camion : 7,25 h à 20\$/h = (507,50\$)

- **Total ajustement : 20 376,75\$**
- **DC-4 :**
  - Travaux divers
    - Raccordement conduite de 1 200 mm : 4 172,00\$
    - Conduit électrique : 339,34\$
    - Conduite à boucher : 308,99\$
    - Pavage avancée de trottoir : 986,70\$
    - Ajustement quantité au bordereau : (18 082,25\$)
    - Délai CA MDDELCC : 2 064,62\$
    - Ajout d'un puisard : 6 002,07\$
    - **Total ajustement : (4 208,53\$)**
- **Montant total des ajustements pour DC-1, DC-2 et DC-4 : 31 635,62\$**

**ATTENDU QU'**après étude et explications apportées à ces directives de changement, le conseil de ville considère que celles-ci sont justifiées ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville approuve les directives de changement DC-1, DC-2 et DC-4 pour un montant total de 31 635,62\$ et que le paiement de cette somme soit imputé au surplus cumulé non affecté de la municipalité.

**ADOPTÉ.**

**416-2017-Envoi d'une lettre de réclamation à WSP pour requérir un montant de 2 064,62\$ en lien avec des frais supplémentaires facturés pour le retard dans la délivrance d'un certificat d'autorisation ;**

**ATTENDU QUE** qu'à la fin de l'année 2016, la Ville de Danville a entrepris des discussions avec M. Claude Dorval de la firme d'ingénierie WSP afin de réaliser des plans et devis pour le remplacement et le détournement de la conduite canalisant le ruisseau Burbank, sous l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel à Danville ;

**ATTENDU QU'**à plusieurs reprises lors des discussions entre la directrice générale, le directeur des travaux publics, l'ingénieur et la firme d'ingénierie Lemay Coté, il a été mentionné que cette conduite canalisait le ruisseau de l'étang Burbank ;

**ATTENDU QUE** les représentants de la Ville de Danville ont demandés à plusieurs reprises à la firme WSP si un certificat d'autorisation du émis par le MDDELCC était nécessaire pour la réalisation des travaux prévus ;

**ATTENDU QU'**à plusieurs reprises, l'ingénieur a confirmé aux représentants de la municipalité qu'un tel certificat n'était pas nécessaire pour ces travaux ;

**ATTENDU QUE** sur la base de cette affirmation, la Ville de Danville a poursuivi ses démarches pour procéder à la déconstruction de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel, notamment l'attribution du contrat de déconstruction et la mise en place du chantier ;

**ATTENDU QUE** suite à une discussion avec la MRC des Sources, responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire, un avis contraire à celui émis précédemment a été transmis à la municipalité, à savoir que l'obtention d'un certificat d'autorisation était nécessaire afin de procédé aux travaux prévus ;

**ATTENDU QUE** par la suite, le MDDELCC a confirmé à la Ville de Danville qu'un certificat d'autorisation était nécessaire ;

**ATTENDU QUE** suite à cet avis du MDDELCC, le chantier de construction a dû être retardé, le temps que la municipalité prépare les documents et formulaires nécessaires à cette demande et que le MDDELCC émette une autorisation pour les travaux de remplacement et de déviation de la conduite canalisant le ruisseau Burbank ;

**ATTENDU QUE** suite à ce retard dans la réalisation des travaux, un montant de 2 064,62\$ plus les taxes applicables a été facturé à la Ville de Danville par Excavation Bois-Francis, l'entrepreneur responsable des travaux de démolition et de remplacement/déplacement de la conduite ;



**ATTENDU QUE** le Conseil de ville considère que cette somme est imputable à l'omission de WSP de faire les vérifications appropriées et d'informer correctement la municipalité sur la nécessité d'obtenir ou non un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux projetés ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville entreprenne des démarches auprès de WSP afin de recouvrer la somme de 2 064,62\$ facturée par Excavations Bois-Francis suite au retard de chantier causé par le délais d'obtention du certificat d'autorisation nécessaire aux travaux qui ont été réalisés.

**ADOPTÉ.**

**417-2017-Autorisation pour procéder à l'achat d'un Mitsubishi 2014 Outlander ;**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a décidé de procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire pour un partage entre le service de la voirie et le service de l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** plutôt que de procéder à l'achat d'un véhicule neuf, il a été décidé de procéder à l'achat d'un véhicule usagé ;

**ATTENDU QUE** le financement de ce véhicule a été prévu dans le règlement d'emprunt parapluie 166-2017 de la Ville de Danville, lequel a été approuvé par le MAMOT le 26 octobre 2017 ;

**ATTENDU QUE** le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, propose de procéder à l'achat d'un Mitsubishi Outlander 2014 de couleur noire chez Mitsubishi Victoriaville, au montant de 15 000\$, plus les taxes applicables ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5, secondé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville procède à cet achat et que le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, ou la directrice générale, madame Caroline Lalonde, sont autorisés à procéder à cet achat et à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents en lien avec cette acquisition.

**ADOPTÉ.**

**418-2017-Autorisation pour procéder à la commande des fenêtres à remplacer au centre Mgr Thibault ;**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville, en collaboration avec le Club des Bons amis de Danville et grâce à une subvention obtenue du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés », a procédé au remplacement des fenêtres du local des bons amis à la fin de l'année 2016 ;

**ATTENDU QUE** suite à la réalisation de ce projet, la municipalité désire poursuivre le remplacement des fenêtres débuté en 2016 ;

**ATTENDU QUE** le Cercle des fermières de Danville est en attente d'une décision suite à une demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour procéder au remplacement des fenêtres de leur local et que par conséquent, la municipalité attendra la décision quant à cette financière avant d'aller de l'avant avec ce remplacement ;

**ATTENDU QUE** dans l'objectif d'assurer une uniformité de la façade avant du bâtiment, le Conseil de ville désire procéder au remplacement des fenêtres situées au 2<sup>e</sup> étage du centre Mgr Thibault ;

**ATTENDU QUE** cette dépense estimée à 25 000\$ a été prévue au règlement d'emprunt no. 166-2017, lequel a été approuvé par le MAMOT le 26 octobre 2017 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1, secondé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité que le directeur des travaux publics, M. Roch Hamel, soit autorisé à faire les démarches pour obtenir des soumissions pour procéder au remplacement des fenêtres du 2<sup>e</sup> étage de la façade principale du centre Mgr Thibault et que cette dépense soit affectée à l'emprunt 166-2017 une fois le contrat de remplacement octroyé.

**ADOPTÉ.**

## **QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

### **Madame Claire Boivin :**

Mme Boivin a une question concernant l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie. Elle veut savoir ce qu'il advient du véhicule qui est remplacé une fois qu'un nouveau véhicule est acquis par la municipalité. Monsieur le Maire Michel Plourde lui répond que le véhicule qui est remplacé est parfois envoyé au vieux fer, mais que le plus souvent, il est vendu par la municipalité lors de la vente annuelle de matériel que la voirie effectue afin de se débarrasser de ses vieux équipements. À ce moment, une annonce est publiée dans le journal et sur les médias sociaux afin d'annoncer cette vente et celle-ci est accessible à tous ceux et celles qui déposent une offre pour les objets mis en vente par la municipalité.

### **Monsieur Richard Letendre :**

M. Letendre demande au Conseil de ville si le problème de programmation du site web qui a été discuté lors de la dernière avait été réglé ? La directrice générale lui répond que le problème a été réglé et que c'est d'ailleurs parce que le problème a été réglé qu'une infolettre a pu être transmise au cours de la semaine passée.

## **DEMANDE DIVERSES**

### **419-2017-Mme Véronique Martin – Organisation d'une disco pour la St-Valentin au bénéfice des Lil'K de studio K ;**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 et adopté à l'unanimité de permettre à la troupe de danse les Lil'K du studio K de procéder à l'organisation d'une disco pour la St-Valentin le samedi 10 février 2018 au centre Mgr Thibault et ce, sans frais, considérant que cet événement est organisé dans l'objectif d'amasser des fonds pour la participation de la troupe à différentes compétitions de danse.

**ADOPTÉ.**

### **420-2017-Chevaliers de Colomb et Fête au Village – Octroi d'une aide financière de 1000\$ ;**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville octroi une aide financière de 1 000\$ aux Chevaliers de Colomb pour l'organisation de la 37<sup>e</sup> Fête au village du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2017.

**ADOPTÉ.**

### **421-2017-Journal The Record – cahier spécial des fêtes ;**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Jean-Guy Laroche, conseiller au siège #4 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fasse paraître une annonce d'une grandeur « carte d'affaires » dans le journal The Record, section spéciale Vœux de saisons, le tout pour un montant de 79\$ plus taxes.

**ADOPTÉ.**

### **422-2017-Actualité l'Étincelle – cahier spécial des fêtes ;**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fasse paraître une annonce d'une grandeur de 1/8 de page dans le cahier spécial de vœux de Noël du 20 décembre prochain pour un coût de 219\$ plus taxes, et que le visuel de l'an dernier soit conservé, tout en ajoutant les dates de fermetures de l'hôtel de ville pour la période des fêtes.

**ADOPTÉ.**

### **423-2017-Offre de service – Monsieur Charles-Antoine Leblanc et Virage multimédia – gestion et mise à jour du site web (75\$/h) ;**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6, secondé par monsieur Daniel Pitre, conseiller au siège #5 et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville accepte l'offre de service de Monsieur Charles-Antoine Leblanc et de Virage multimédia pour la gestion et la mise à jour du site web de la municipalité au montant de 75\$/heure, selon les besoins de la municipalité.

**ADOPTÉ.**

**424-2017-Mme Karine Thibault - Offre de services pour production de matériel en espagnol pour faciliter le compostage des travailleurs des serres Savoura;**

**ATTENDU QUE** depuis la mise en place de la collecte de compostage sur le territoire de la municipalité, le calendrier des collectes d'ordure a été modifié afin que celles-ci soient ramassées aux 3 semaines au cours de la période estivale et aux 4 semaines en période hivernale ;

**ATTENDU QUE** la municipalité procède à l'accompagnement de certains commerces, industries et restaurants, en plus d'avoir mis en place une brigade verte au cours de la saison estivale 2017 et ce, afin d'éduquer la population à la bonne gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a constaté une problématique spécifique pour la gestion des matières résiduelles dans les immeubles où résident les travailleurs des serres Sagami ;

**ATTENDU QUE** ces travailleurs parlent presque exclusivement espagnol ;

**ATTENDU QU'**il est opportun de procéder à la création de matériels de sensibilisation en espagnol et de travailler en collaboration avec les serres afin qu'une éducation de leurs travailleurs soit effectuée en lien avec la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a communiqué avec les serres Sagami et que celles-ci désirent collaborer avec la municipalité sur ce dossier et qu'elles feront venir un interprète afin d'expliquer les règles de base de tri des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité et que pour les prochains arrivants, cette formation sera incluse dans le cahier d'accueil des travailleurs ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2, secondé par madame Ginette Pinard, conseillère au siège #1 et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville mandate madame Karine Thibault afin que celle-ci prépare des fiches explicatives en espagnol et qu'elle fasse le suivi avec les serres afin d'aider à l'éducation de leur personnel, le tout pour un contrat de plus ou moins 10h totalisant 320\$ plus les taxes applicables, montant qui sera imputé au fonds réservé pour la collecte sélective de la Ville de Danville.

**ADOPTÉ.**

**CORRESPONDANCE :**

- ❖ Mme Karine Vallières, députée de Richmond – invitation à notre rencontre annuelle ;
- ❖ Hydro-Québec – félicitations pour votre élection ;
- ❖ Chevaliers de Colomb de Danville – invitation à voir la préparation des paniers de Noël jeudi le 7 décembre à compter de 13h à leur local ;
- ❖ MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt 171-2017 ;
- ❖ CPTAQ – Décision dans le dossier de Sintra Inc. ;
- ❖ CPTAQ – Décision dans le dossier MTMDET <
- ❖ MTMDET–Accusé réception de la demande d'aide financière-Fonds de la sécurité routière ;
- ❖ CNESST – Rapport d'intervention ;

**VARIA :**

Monsieur le Maire Michel Plourde mentionne que ce mois-ci, il a demandé aux élus de ne pas produire de rapport mensuel d'activités puisque la dernière rencontre du conseil remonte à seulement deux (2) semaines. Il est donc convenu que le prochain rapport d'activité soit déposé à la 1<sup>ère</sup> séance de janvier 2018.

Monsieur le maire Michel Plourde remercie également les citoyens pour leur présence au conseil de ville et leur assiduité. Ceci démontre un intérêt de la population pour les affaires de la municipalité, ce qui le réjouit personnellement.

Finalement, monsieur le Maire Michel Plourde mentionne que les quotes-parts de la MRC des Sources ont augmentées cette année d'environ 22 500\$ pour Danville. Ceci est notamment dû à l'augmentation de la richesse foncière de Danville comparativement à celle des villes voisines de la MRC des Sources. Éventuellement, cet ajustement de richesse foncière pourrait amener la MRC à réviser la répartition des votes à la table des maires afin d'attribuer plus de votes à Danville.

### **ÉVÈNEMENTS À VENIR :**

- ❖ Quill-o-thon organisé par le Comité de citoyens du domaine Boudreau : 9 décembre 2017
- ❖ Prochaine assemblée : 19 décembre 2017

### **QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

Aucune question de la part des citoyens.

### **MOT DE FERMETURE**

### **425-2017-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h15, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 que la présente assemblée soit levée.

**ADOPTÉ.**

X \_\_\_\_\_  
Michel Plourde, maire

X \_\_\_\_\_  
Caroline Lalonde, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.